

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Sommaire

1. INTRODUCTION	3
2. DONNEES GENERALES	4
2.1. CADRE JURIDIQUE DU RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES (ROB)	4
2.2. ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	5
3. LES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITE	6
3.1. VALOR BEARN EN 2024	6
3.2. REPARTITIONS DES CHARGES ESTIMEES 2024 PAR SECTEUR D'ACTIVITE	6
3.2.1. UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE	7
3.2.2. L'INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX (ISDND) DE PRECILHON	9
3.2.3. LE CENTRE DE TRI DE SEVIGNACQ	11
3.2.4. LE TRAITEMENT DES DECHETS VERTS	12
3.2.5. LA MISE A DISPOSITION DES COMPOSTEURS INDIVIDUELS (ET LOMBRICOMPOSTEURS)	14
3.2.6. LES TRANSPORTS & LES QUAIS DE TRANSFERT	14
3.2.7. LES ANCIENS SITES	15
3.2.8. LE FONCTIONNEMENT DU SIEGE DU SYNDICAT	15
4. LES CONTRIBUTIONS, LA DETTE & LES INVESTISSEMENTS	17
4.1. LES CONTRIBUTIONS ET TARIFS	17
4.2. LA DETTE	17
4.3. LE PLAN PREVISIONNEL PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS (PPI)	18
5. LE PERSONNEL	19
5.1. STRUCTURE DES EFFECTIFS TITULAIRE	19
5.2. EFFECTIFS CONTRACTUELS	19
5.3. REPARTITION FEMMES/HOMMES — AGE MOYEN	19
5.4. REPARTITION DE LA MASSE SALARIALE (HORS CHARGES PATRONALES)	20

1. Introduction

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il s'agit d'une étape substantielle du processus d'élaboration du budget primitif, le DOB devant impérativement se dérouler dans les deux mois précédant l'adoption de ce dernier.

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé l'information financière devant être mise à disposition des élus, s'agissant notamment des questions relatives à la dette, aux effectifs et aux dépenses de personnel.

Ces thèmes sont abordés dans le présent document et viennent compléter les informations extrêmement détaillées communiquées à ses membres, s'agissant notamment de la prospective financière et de la programmation pluriannuelle des investissements.

Comme chaque année, une étude détaillée est menée pour chaque secteur d'activité qui compose Valor Béarn en relevant les charges et les recettes propres aux différentes installations.

Cette analyse fine du coût des outils de traitement permet en particulier de maîtriser les dépenses et ainsi ne pas augmenter les contributions des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents à Valor Béarn.

A ce titre, la première des hypothèses sur laquelle reposent les estimations pour 2024 est une nouvelle fois la stabilité des contributions.

C'est d'ailleurs cette analyse des coûts et une gestion rigoureuse des installations qui ont permis, depuis 2014, de ne pas augmenter le niveau des contributions.

Plus que jamais le mot d'ordre est donc la maîtrise des dépenses de fonctionnement, seul gage de pérennité de notre activité.

2. Données Générales

2.1. Cadre juridique du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)

Valor Béarn et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Béarn ont l'ambition de répondre aux objectifs de la Loi de transition énergétique et organisent les efforts nécessaires, à l'échelon de leur territoire, pour la prévention et la valorisation des déchets.

Partenaire des collectivités béarnaises, Valor Béarn apporte des solutions concrètes pour les accompagner dans leur démarche de bonne gestion des déchets en vue d'atteindre les objectifs de valorisation des emballages, fixés en particulier par les Grenelles de l'Environnement et par la loi de transition énergétique pour une croissance verte.

Valor Béarn considère les déchets comme des ressources à exploiter et non comme des rebuts dont il faut se débarrasser. Que ce soit sous forme d'énergie (avec l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Lescaur) ou de compost (avec son réseau de plateformes de compostage), les ordures ménagères, les tontes et autres branchages, les papiers, les cartons et maintenant tous les emballages plastiques connaissent une deuxième vie.

Valor Béarn et ses 80 agents territoriaux permettent à plus de 300 000 habitants du Béarn, de bénéficier d'outils industriels performants dont, en particulier, le Centre de tri de Sévignacq, site innovant, ultramoderne et quasi unique en France pour la valorisation de tous les emballages.

Les 5 adhérents de Valor Béarn (depuis l'application de la loi NOTRe – au 1^{er} janvier 2017) sont :

- La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées – 31 communes,
- Syndicat Intercommunal Environnement Collecte Traitement des Ordures Ménagères (SIECTOM) Coteaux Béarn Adour – 138 communes,
- Communauté de communes du Haut Béarn – 48 communes,
- Communauté de communes du Pays de Nay – 29 communes,
- Communauté de communes de la Vallée d'Ossau – 18 communes.

2.2. Eléments de contexte général

Au niveau mondial et en France

L'année 2023 a vu l'inflation poursuivre sa forte augmentation de fin d'année 2021. La guerre en Ukraine a amplifié le phénomène, ainsi que l'envolée des prix de l'énergie (+20 %), des métaux, des céréales en particulier et de l'alimentaire en général (+12 %).

Bien que relativement contenu par rapport à la zone euro, le taux d'inflation en France devrait se situer à +2,6 % à fin 2024.

La Banque Centrale Européenne (BCE) prévoit d'augmenter plus encore ses taux directeurs prévisions de +4 % pour réduire l'inflation. La BCE vise un taux d'inflation de 2,7 % en zone euro en 2024 et 2,1 % en 2025 contre +5 % en 2023.

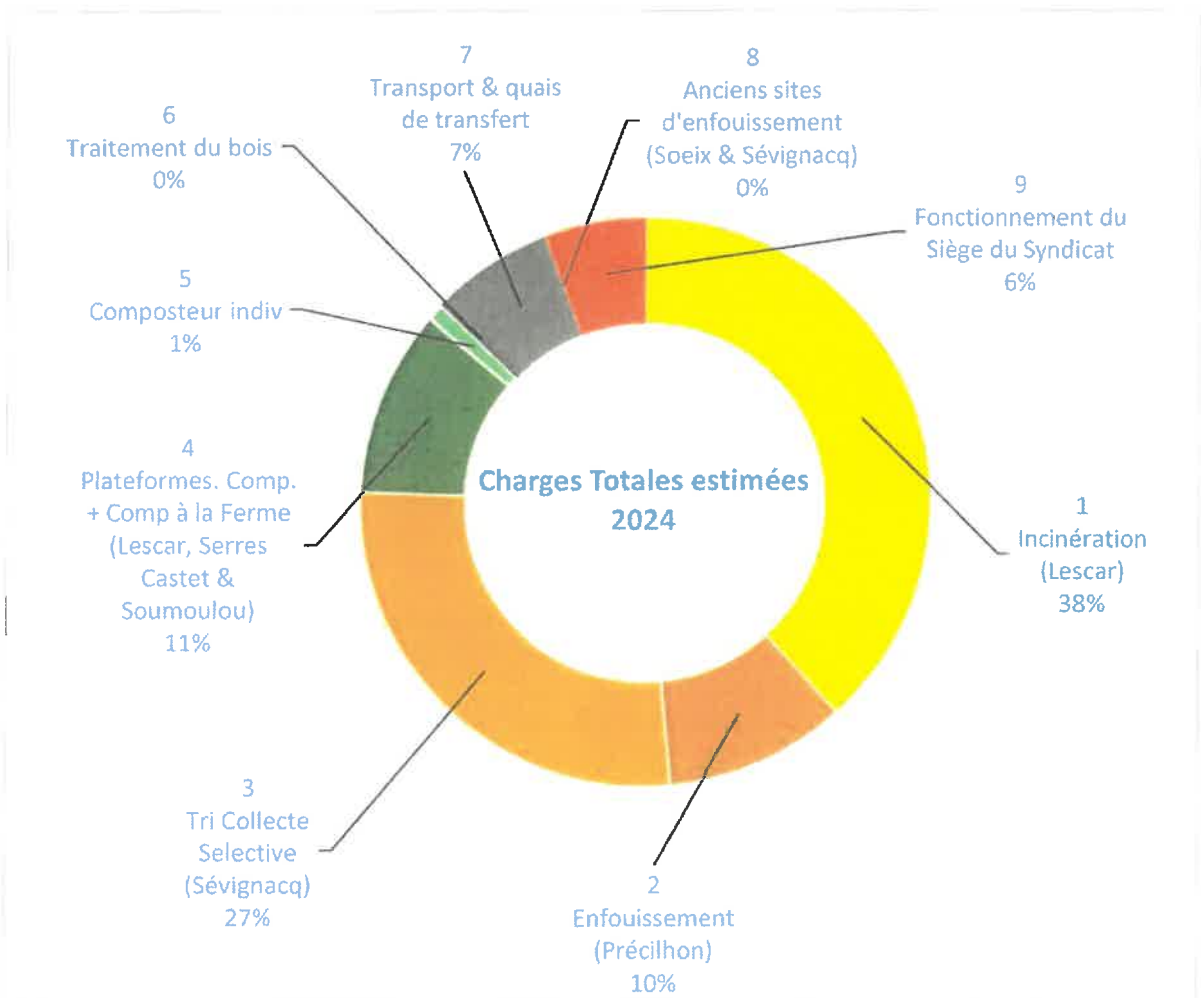
Sur le plan de l'offre bancaire, les durées d'amortissement supérieures à 20, 25 ou 30 ans sont toujours possibles. Cependant, en lien avec l'inflation galopante, les taux (fixes ou variables) ont connu une hausse aussi rapide que fulgurante de +300 à +400 % en quelques mois, et ce depuis 2022. Cependant, ces taux ont commencé à décroître fin 2023.

3. Les différents secteurs d'activité

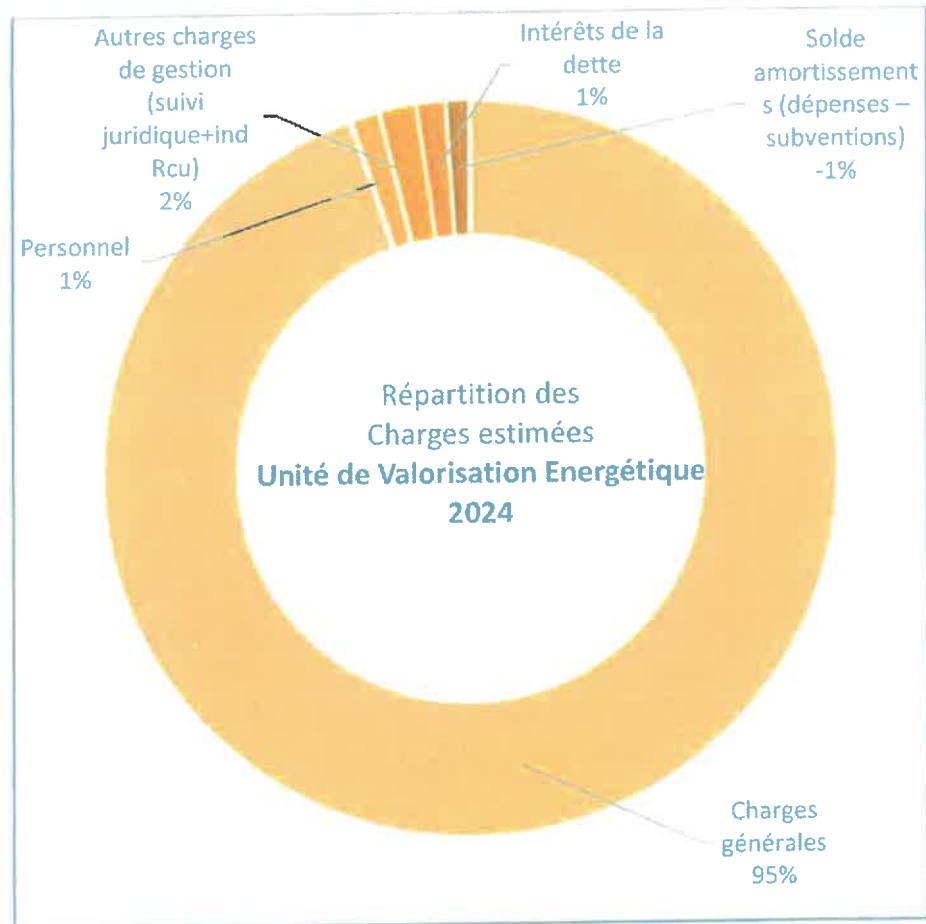
3.1. Valor Béarn en 2024

Un tableau est joint en annexe et reprend les différents éléments de dépenses (actualisées) et de recettes de fonctionnement (hypothèse de contributions constantes) pour chacun des secteurs d'activité de Valor Béarn.

3.2. Répartitions des charges estimées 2024 par secteur d'activité



3.2.1. Unité de Valorisation Énergétique



Il s'agit de la dépense la plus importante de Valor Béarn. En effet, les dépenses nettes de fonctionnement y compris les amortissements s'établissent à 6 956 k€ soit 38 % du budget global du Syndicat. Ces dépenses évoluent légèrement à la baisse par rapport au Rapport d'Orientations Budgétaire 2023 (ROB 2023), -8 %, en raison du nouveau contrat de DSP.

Le planning de réalisation des travaux de modernisation fixe la fin des travaux à juin 2024. La TGAP est évaluée au taux moyen de 13 €/t (en baisse de 7 €/t en raison de la mise en service des nouveaux équipements).

La gestion de ce site est assurée en délégation de service public par Béarn Urbaser Energie. Cette nouvelle délégation a commencé le 1^{er} juillet 2020.

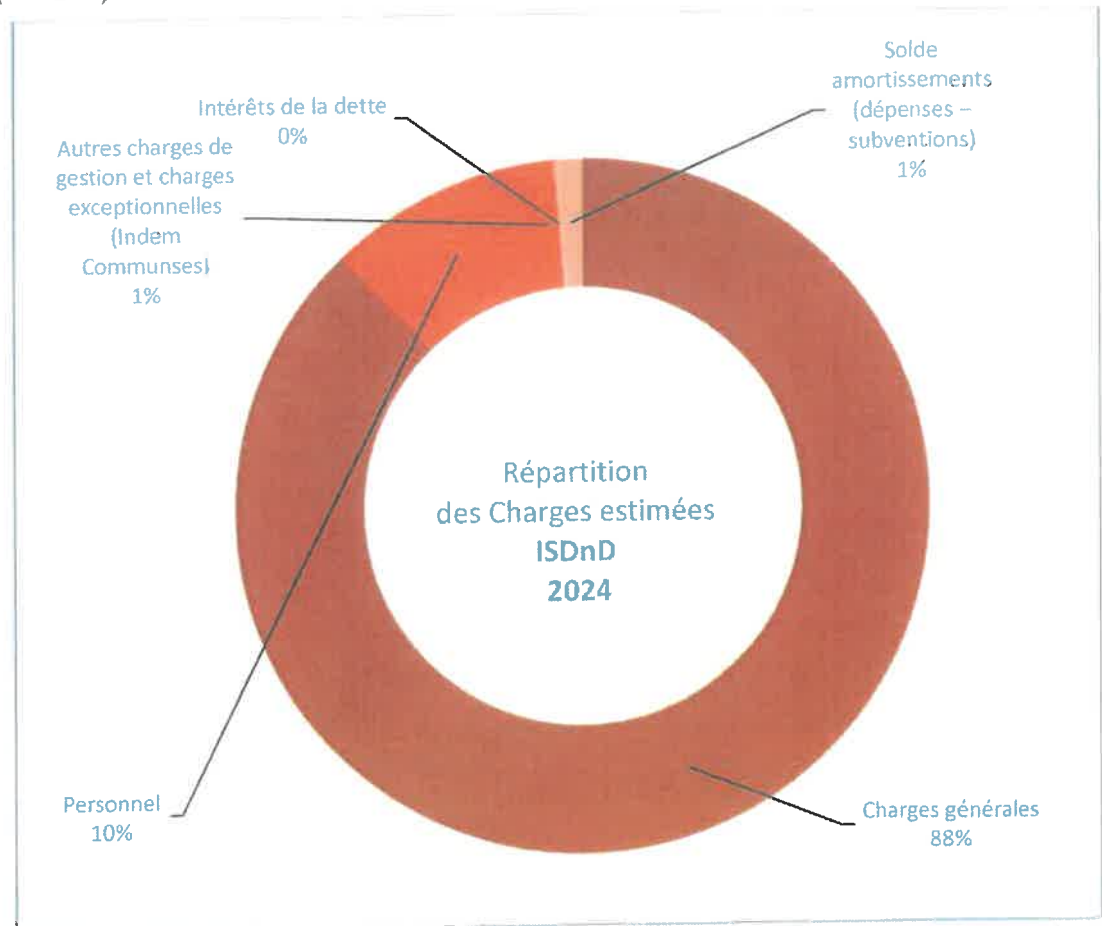
Les hypothèses principales pour 2024 sont les suivantes :

- On note une stabilité de la population,
 - donc une stabilité des tonnages.
- Les charges générales sont en légère baisse,
 - en raison de la mise en place du contrat Béarn Urbaser Energie – meilleur intéressement (ventes d'énergie).
- Les amortissements sont en baisse,
 - en raison, là encore, de la mise en place du contrat Béarn Urbaser Energie.

- TGAP en baisse : de 20 €/t à 13 €/t (sur une année entière)
 - Malgré des conditions d'exploitation difficiles (travaux), les résultats permettent d'être éligible au taux minimum (depuis juillet 2023)

Une augmentation de la marge bénéficiaire est prévue (de 2 430 k€ à 2 600 k€)

3.2.2. L'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDnD) de Précilhon.



Un arrêté préfectoral (du 22 août 2016) a enjoint au Syndicat de déposer une demande d'autorisation d'exploiter avant le 31 décembre 2016.

L'année 2023 a donc été la septième année d'instruction par l'administration de cette demande pendant laquelle l'ISDnD a continué de fonctionner. Une enquête publique a été réalisée mi-août/mi-septembre 2020. Nous n'avons pas à l'heure actuelle d'information sur la date de clôture de cette instruction par l'Etat.

Les charges d'exploitation pour 2024 s'établiraient à 1 878 k€ soit 10 % de l'ensemble des charges du Syndicat.

La charge principale est la charge de fonctionnement (charges générales) pour 1 650 k€ identique au ROB 2023 (baisse des charges de fonctionnement et hausse de la TGPAP +2 €/t à 63 €/t).

Il faut ajouter à cette charge :

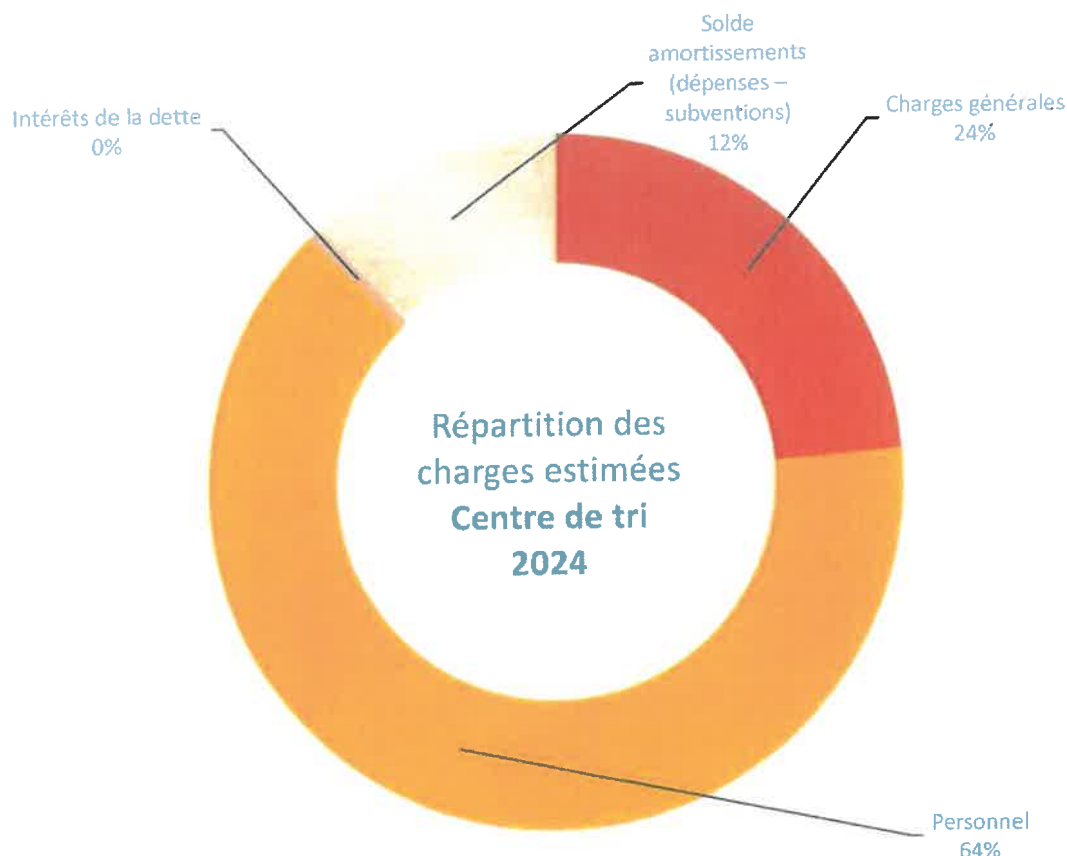
- Les dépenses de rémunération du personnel pour 182 k€ (en baisse de 3 k€)
- Le solde des amortissements pour 24 k€ (en forte baisse).

Les recettes principales sont aujourd'hui la TGAP (mais il existe la charge de reversement à l'Etat correspondante). Les recettes des tiers extérieurs pour 583 k€ (quasi stable) et les contributions des EPCI pour 157 k€ (en baisse légère).

L'estimation des tonnages réceptionnés est d'environ 9 700 tonnes pour l'année 2024 (en baisse de 300 t).

Le résultat financier montre un déficit de -526 k€, en baisse par rapport aux estimations du ROB 2023 (-150 k€), en raison principalement de la baisse des amortissements.

3.2.3. Le Centre de tri de Sévignacq



Les hypothèses de charges pour 2024 ont pris en compte des optimisations techniques tout en gardant comme objectif la maîtrise des coûts de production. Il est envisagé pour les postes techniques et de maintenance une inflation de 10 %.

Les évaluations des dépenses de fonctionnement du Centre de tri représentent 27 % des dépenses générales du Syndicat et s'établissent à 4 928 k€ (soit +10 %/ROB 2 023).

Les principales hypothèses pour 2024 sont :

- Stabilisation des tonnages des EPCI de Valor Béarn
- Hausse importante des charges d'entretien (inflation)
- Les Travaux de modernisation se dérouleront en fin d'année

La dépense principale est la rémunération du personnel pour un montant de 3 148 k€, en hausse (de + 5 %)

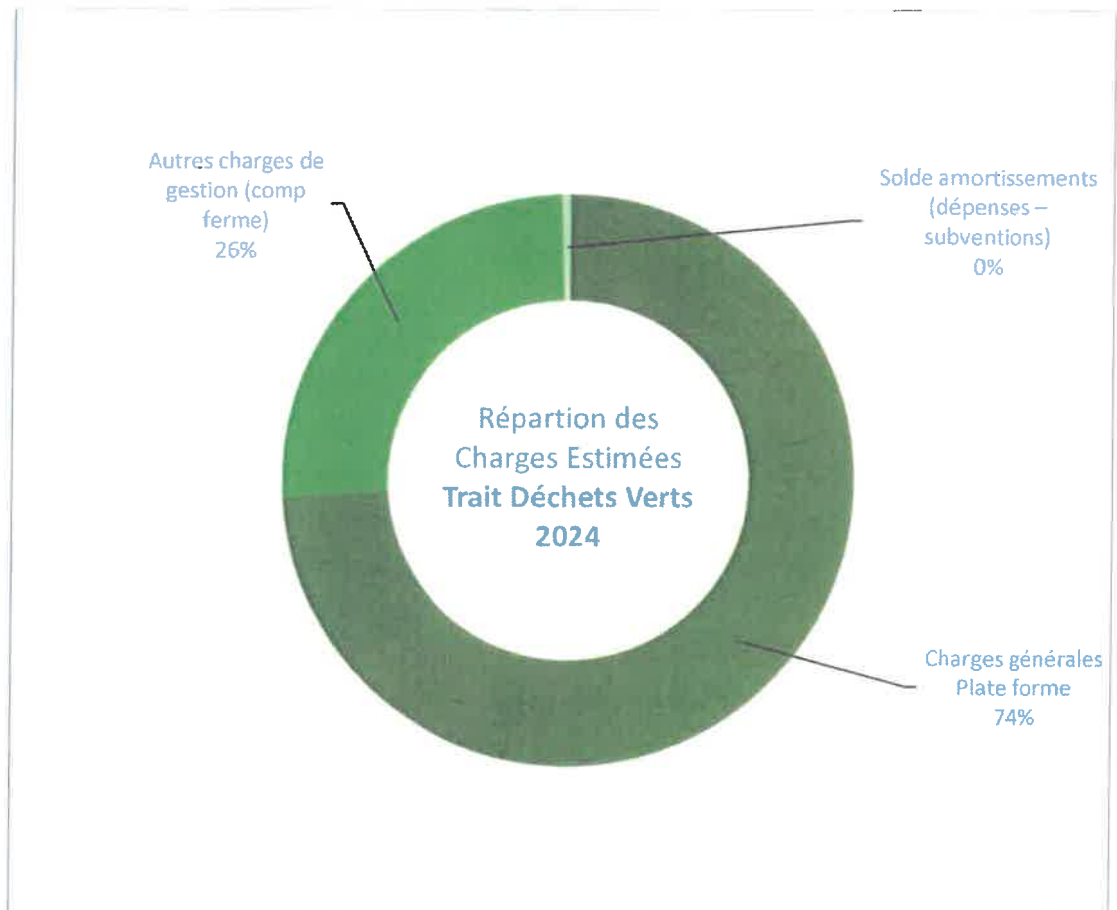
La recette principale est la contribution des EPCI pour un montant de 2 824 k€ (légère hausse/ROB 2023).

Il convient d'ajouter aux recettes la contribution des collectivités extérieures pour 1 708 k€ (+33 %/ROB2023)

L'estimation des tonnages s'établit à 30 000 tonnes soit une évolution de +11 % par rapport aux estimations du ROB 2023 (apports extérieurs).

Le résultat financier est d'environ 186 k€ (125 k€ au ROB 2023).

3.2.4. Le traitement des Déchets Verts



Le Syndicat gère deux plateformes de compostage industriel (Lescar, et Soumoulou). L'exploitation de ces plateformes est assurée par un prestataire (titulaires de contrat d'exploitation) : la SCOP Loreki

Par ailleurs, le Syndicat traite également les déchets verts par « compostage à la ferme ». Les EPCI du Syndicat stockent leurs déchets verts et Valor Béarn organise des campagnes de broyage et livre ce broyat à des agriculteurs (qu'il a trouvé) pour que ces derniers compostent les déchets dans leurs champs.

Les dépenses de fonctionnement sont estimées à 1 942 k€ représentant 11 % des dépenses globales.

Ces dépenses sont en augmentation (+14 %) par rapport aux estimations du ROB 20213 dues à la l'augmentation des tonnages et à leur répartition différente (+de compostage sur plateforme).

La dépense principale est la rémunération des contrats d'exploitation pour 1 451 k€ (hausse de – +27 % due à l'inflation et l'augmentation du prix du transport).

Il convient d'ajouter à cette dépense des dépenses d'amortissements et d'intérêts d'emprunts et les charges de compostage à la ferme (- 8 832 k€ en forte baisse due à l'arrêt des amortissements).

La recette principale est la contribution des EPCI pour 909 k€ (en augmentation –, hausse des tonnages) puis les recettes liées aux tiers extérieurs pour 152 k€ (en hausse également) et les recettes du compostage à la ferme 468 k€ (stable).

Pour 2024, il est pris comme hypothèse un tonnage de 48 000 t (36 000 t lors du ROB 2023) qui se répartissent comme suit :

25 240 t pour le compostage industriel (16 550 en 2023)

17 768 t pour le compostage à la ferme (17 675 t en 2023)

Le résultat financier estimé global est de – 410 k€ (quasiment stable par rapport au ROB 2023).

Le résultat financier de l'opération compostage à la ferme est équilibré

3.2.5. La mise à disposition des composteurs individuels (et lombricomposteurs).

L'ensemble des charges est estimé à 182 k€ soit environ 1 % des charges globales du Syndicat.

Les charges principales (dépenses réelles) sont les charges générales (achats de prestations) pour 182 k€.

On note des commandes plus importantes qu'en 2023 :

- 3 800 composteurs commandés pour 2024
- 2 100 composteurs commandés pour 2024

Les recettes sont uniquement constituées des contributions des EPCI (refacturation à l'euro/l'euro des commandes) qui bénéficient de ses mises à disposition. Il est donc prévu une recette de 182 k€.

Cette opération est structurellement à l'équilibre.

3.2.6. Les transports & les quais de transfert.

Cette activité est gérée par le biais d'un contrat de prestations de services avec la société Paprec. Le marché a été renouvelé en 2021 pour 2 ans. Les prix sont en augmentation par rapport au marché précédent. Les élus de Valor Béarn ont demandé l'étude de la politique de facturation de cette filière.

Le Comité syndical du 28 juin 2022 a adopté une nouvelle méthode de facturation. Seuls les déchets réellement transportés sont facturés à 21,5 € HT/t créant ainsi un déficit analytique estimé à 400 k€ (pris sur les excédents des autres filières).

Les quais de transferts de Précilhon, Lescar et Sévignacq sont exploités en régie. Le quai de Louvie Juzon est exploité par Paprec.

Le résultat financier pour cette activité fait apparaître un déficit de -537 k€ essentiellement dû à la politique de solidarité (cf. ci-dessus).

Les dépenses sont estimées à 1 193 k€ soit 6,5 % des dépenses globales du Syndicat et sont stables par rapport au ROB 2023.

La dépense principale (dépenses réelles) est la rémunération du contrat de prestations de services de la société Paprec pour 978 k€ (stable).

Les recettes sont les contributions (facturées à la tonne transportée) des EPCI. Les tonnages estimés (31 000 t) sont stables par rapport à ceux prévus au ROB 2022 (30 000 000 tonnes).

Les recettes sont donc stables à 655 k€.

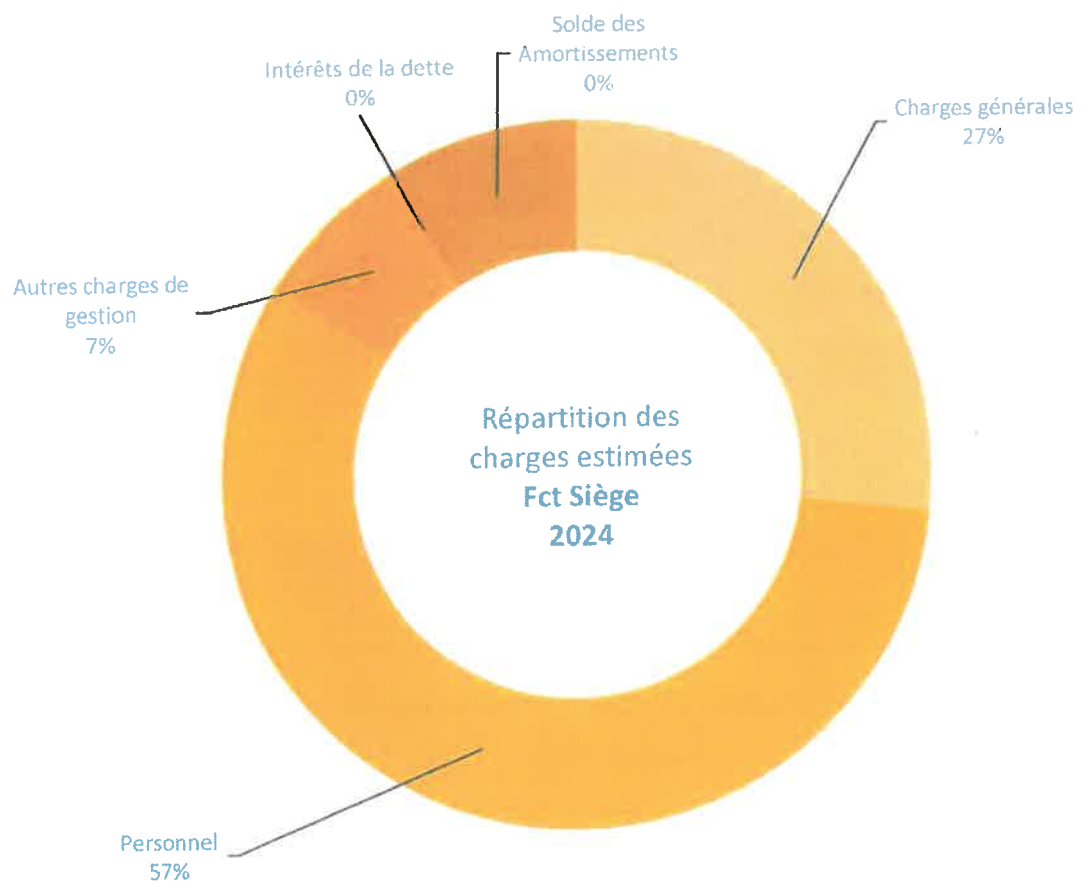
3.2.7. Les anciens sites.

Les anciens sites de Soeix et de Sévignacq ont encore une incidence financière (frais d'entretien). Certes minime sur le Syndicat (0,18 % des charges globales du Syndicat), ils nécessitent cependant, un besoin de financement de 5,5 k€.

La gestion de ces anciens sites ne dégage pas de recette.

Des travaux importants de consolidation du site de Soeix seront nécessaires en 2023.

3.2.8. Le fonctionnement du siège du Syndicat.



Le fonctionnement syndical est marqué par la recherche d'une indispensable structuration des fonctions supports. Ainsi la fonction Ressources Humaines est aujourd'hui assurée uniquement par des ressources internes.

La restructuration du service comptable permet aujourd'hui de suivre les coûts d'exploitation des différents sites et ainsi d'éviter les dérives (contrôle de gestion et contrôle de la commande).

Les dépenses prévisionnelles sont de 1 044 k€ soit 5,7 % des charges globales du Syndicat. Ces charges sont en forte hausse à celles estimées lors du ROB 2023 (en raison de la comptabilisation de l'amortissement que l'on retrouve d'ailleurs, en recettes d'investissement) du siège social. La recherche incessante des optimisations des coûts explique cette baisse (plus de loyers charges de chauffage et d'énergie maîtrisés, réorganisation des services).

La dépense principale est la dépense de rémunération des agents pour 600 k€ (-20 %/ROB2022) pour faire face à l'absence pour maladie de notre Directeur Technique

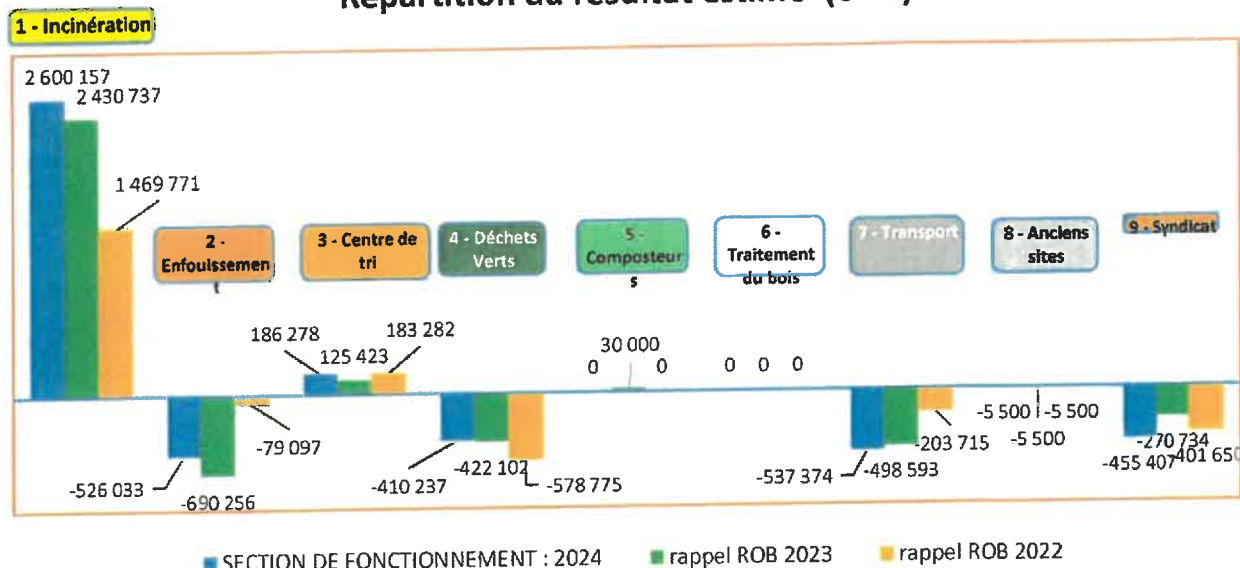
La recette principale est la contribution des EPCI.

Le résultat financier pour cette activité fait apparaître un déficit de -455 k€ (+70 %/ROB 2023)

4. Les contributions, la Dette & les investissements

4.1. Les contributions et tarifs.

Répartition du résultat estimé (en €)



Le résultat financier global de l'activité du syndicat est estimé à + 800 k€. Le nouveau contrat de Délégation de Service Public de l'Usine d'incinération, mais aussi l'apport de tonnages extérieurs à l'ISDnD de Précilhon et la très bonne gestion de l'exploitation du Centre de tri de Sévignacq qui expliquent ce résultat.

Ce résultat est obtenu en prenant comme hypothèses que les Contributions d'EPCI et tarifs sont inchangés par rapport à 2023 (c'est d'ailleurs le cas depuis 2014).

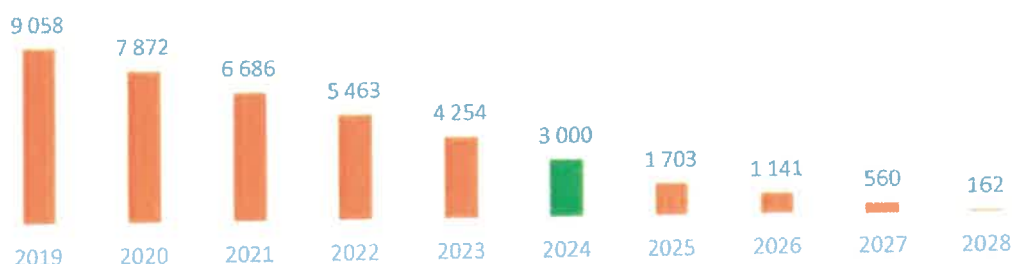
4.2. La dette

Le ratio de désendettement est bon et se situerait à 0,69 année (0,98 en 2023) pour un encours total de 3 000 k€ au 31 décembre 2024.

Nous n'avons pas eu recours à l'emprunt depuis 2015.

Le profil d'extinction de la dette (graphique ci-dessous) du syndicat montre que pour la période 2020-2025 le remboursement du capital se fait à un rythme en moyenne de 1 200 k€ par an. L'année 2025 marque l'arrêt d'un prêt avec pour conséquence la diminution de 800 k€ des annuités.

Capital Restant Du (en k€)



4.3. Le plan prévisionnel pluriannuel d'investissements (PPI).

Le tableau ci-dessus reprend les sommes prévisionnelles affectées aux différentes dépenses d'investissement pour les années à venir.

Programme d'Investissements en € HT

(En € HT)	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Dépenses Equip Incompressibles	90 000	90 000	90 000	140 000	140 000	270 000
Cap Ecologia	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Quai de Transfert de Louvie Juzon	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000	60 000
Quai de Transfert de Lescar	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000	60 000
Ancien CET Sévignac	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000	60 000
Ancien CET Soeix	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000	60 000
Matériel Siège	10 000	10 000	10 000	20 000	20 000	60 000
Dépenses imprévues	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Dépenses Equip Individualisées	1 320 000	290 000	558 000	4 665 000	11 617 000	6 833 000
UIOM	0	0	0	0	0	0
Centre transfert Lescar	50 000	20 000	65 000	110 000	120 000	315 000
ISDnD Précilhon	350 000	200 000	153 000	55 000		408 000
Quai transfert Précilhon (2017)	220 000	20 000	20 000		137 000	177 000
Centre de Tri Sévignac	10 000	50 000	260 000	1 500 000	5 220 000	7 030 000
Plateformes déchets verts	90 000		60 000		640 000	700 000
Transfert Siège	600 000					0
Plateforme de compostage				3 000 000	5 500 000	8 500 000
Mobilier Siège			40 000			40 000
Total	1 410 000	380 000	648 000	4 805 000	11 757 000	7 243 000

5. Le Personnel

5.1. Structure des effectifs titulaire

Le syndicat dénombre 68 emplois pourvus répartis comme suit :

Adjoint d'Animation	1 poste
Adjoint Administratif (C)	1 poste
Adjoint Administratif Principal de 2 ^e classe (C)	1 poste
Adjoint Administratif Principal de 1 ^e classe (C)	1 poste
Rédacteur Principal 1 ^{re} Classe (B)	1 poste
Attaché Principal (A)	1 poste
Sous total Administratif	6 postes
Adjoint technique	18 postes
Adjoint technique Principal 2 ^e Classe (C)	9 postes
Adjoint technique Principal 1 ^{re} Classe (C)	21 postes
Agent de Maîtrise (C)	1 poste
Agent de Maîtrise Principal (C)	8 postes
Technicien Principal 1 ^{re} Classe (B)	4 postes
Ingénieur Hors Classe	1 poste
Sous total Technique	67 postes
Total général	62 postes

Ce qui correspond à 67,35 Equivalents Temps Pleins.

Il est prévu en 2024, 1 départ à la retraite.

5.2. Effectifs contractuels

Il est prévu pour 2024, de recruter 26 Adjoints techniques 2^e classe

5.3. Répartition Femmes/Hommes – Age Moyen

La répartition pour tous les types effectifs est la suivante :

- Femmes 33 Agents
- Hommes 35 Agents

L'âge moyen des agents est de : 46,37 années

5.4. Répartition de la masse salariale (hors charges patronales)

La masse salariale pour 2023 est estimée comme suit :

Rémunération indiciaire	3 2 243 k€
dont Heures supplémentaires	64 k€
Nouvelle Bonification Indic + Suppl famil	11 €
Régime Indemnitare	530 k€
Soit un total	2 839 k€

Soit une augmentation due à la 3e équipe pour l'année entière et l'anticipation de l'augmentation de la valeur du point d'indice.



Valer Blém, Rapport d'orientation budgétaire
 Tableau synthétique des estimations budgétaires € Toutes Taxes hors TVA

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 2024									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
Incrémenter (Liquider)	Différence (Prévisionnel)	Tri Collectif Selective (Siv-Appelq)	Plateformes, Comp.+ Comp. à la Ferme (Lorsq. Serv. Craté. & Soinnabou)	Composteur Individuel (plusieurs bornages variables)	Traitement du bois	Transport & quais de transfert	Anciens etes d'embaussment (Bois & Servituaoc)	Fonctionnement du Siège du Syndicat	18 207 771
82.840	2.160	17.500	23.240	2.341	31.197	21.361	260.250	228.413	18 207 771
500	5.000								
4.100	2.600	9.784	17.768						
82.400	9.700	37.284	46.716	2.381	31.197	21.361	0	228.413	18 207 771
340	118	-111	32						
8 732 190	1 650 000	3 148 671	1 451 342	80 000	978 600	5 500	260 250	4 112 258	18 207 771
81 086	182 304	3 148 671	0	0	92 232	0	597 085	711 183	18 207 771
115 861	20 900	0	489 227	0	0	0	0	121 863	18 207 771
81 600	0	30 283	0	0	0	0	0	737 141	18 207 771
-75 254	24 229	683 313	-8 832	0	121 675	0	92 010	1 044 600	18 207 771
8 555 283	1 877 633	4 827 611	1 941 737	162 000	80 000	1 192 697	5 500	1 044 600	18 207 771
101,81	183,37	186,59	41,57	33,60	38,33	3,09			
0	583 000	1 707 554	152 000	162 000	0	0	0	30 711	2 473 265
								0	182 000
	611 100	582 000	0	0	0	0	0	1 193 100	1 193 100
9 595 440	157 500	2 824 335	1 378 500	0	80 000	655 133	0	558 302	15 211 290
9 688 440	1 351 600	5 113 899	1 331 000	162 000	80 000	632 133	0	588 893	18 877 655
2 800 157	-518 833	184 379	-419 237	0	0	-337 374	-5 500	-455 497	
2 439 737	-469 256	124 423	-427 162	30 000	0	-498 893	-5 500	-270 724	
1 468 771	-79 097	632 282	-578 773	0	0	-203 715	-5 600	-497 660	
127,00	75,00	160,41	38,00			21,50	519,5 fermes	1,85	
127,00	75,00	160,41	38,00			21,50	519,5 fermes	1,85	
13,00	83,09								
20,00	81,00								
0,0%	0,0%	0,6%	6,0%			0,0%		0,0%	
140,00	136,00	160,41	38,00			21,50		1,85	
147,00	136,00	160,41	38,00			21,50		1,85	

Si vous avez des questions sur le fonctionnement du syndicat

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le



ID : 064-256404484-20240313-ROB2024-DE